N° 3 Prix du numéro : 10 centimes 2 Juillet 1917

L'ÉCHO DE VARSOVIE

JOURNAL POLONAIS D'INFORMATIONS

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

Rédaction et Administration : Genève, avenue Ernest-Pictet, 24. — Editeur : Ladislas Baranowski. — Succursale de l'Administration : Lausanne, Librairie Polonia.

La situation politique

Au Conseil d'Etat

La *Nowa Reforma* et le *Kurjer Codzienny* de Cracovie du 16 juin, communiquent de Varsovie :

Pendant plusieurs séances consécutives le Conseil d'Etat a délibéré sur la position qu'il doit prendre vis-à-vis de la réponse des empires centraux.

Après de longues discussions le Conseil d'Etat a décidé de prendre note de cette réponse et de commencer les travaux qui doivent préluder à la formation du gouvernement polonais et des ministères.

Pour rester en contact avec l'opinion publique et pour commencer les travaux préparatoires, le Conseil d'Etat a décidé de créer une commission composée de 14 membres tirés de son sein et de 10 représentants des partis de droite, du centre national, du Conseil National et du Comité Central National.

Aucun doute qu'un très grand nombre d'hommes politiques et de diverses nuances politiques ne s'associent à ces travaux, en prenant pour base la situation créée par les centraux.

L'organisation provisoire des autorités polonaises

Le 19 juin a eu lieu la première séance de la Commission mixte, composée de 14 membres du Conseil d'Etat et de 10 autres personnalités politiques.

Les membres suivants du Conseil d'Etat y prennent part sous la présidence du maréchal de la couronne : MM. Bukowiecki (indép.), Dziewulski (centre), Grendyszynski (indép.), Janicki (parti national-conservateur), Kaczorowski (union ouvrière), Kunowski (parti socialiste), Lempicki (centre), Luniewski (parti national-conservateur), Mikulowski-Pomorski (indép.), Pilsudski, l'abbé Przezdziecki (délégué du clergé), comte W. Rostworowski (parti national-conservateur), Sliwinski (comité central national, organisation radicale).

En dehors du Conseil d'Etat ont été invitées les personnalités suivantes : MM. Buzek (parti conservateur du Club Polonais de Vienne, professeur à l'Université de Lemberg), Chmielewski (centre), prince Lubomirski (maire de Varsovie, club des partis), prince Sapieha (Club des partis), président du comité d'assistance, Stecki (national-démocrate), comte Adam Tarnowski (ex-ambassadeur autrichien à Washington), comte Jules Tarnowski (conservateur indépendant), Thugutt (parti populaire-radical), Wieniawski (conservateur-indép.) et Ziemecki (parti socialiste).

La commission a pour tâche principale l'examen des projets concernant l'organisation du gouvernement polonais et le remaniement du Conseil d'Etat.

On a présenté le projet préparé par une sous-commission sur l'organisation provisoire des autorités gouvernementales, projet dont nous reproduisons ci-dessous des fragments :

ARTICLE PREMIER

Jusqu'au moment où l'Etat polonais aura à sa tête un chef ou, éventuellement, jusqu'à celui où la Diète aura décidé quelle serait la forme de l'Etat, les autorités suivantes sont établies dans l'Etat polonais.

1. Un Conseil d'Etat ; 2. Un Ministre d'Etat ; 3. Un conseil des Ministres ; 4. Des Directeurs de Ministères et des Commissions d'organisation.

I. *Conseil d'Etat*

ART. 2

A la place du Conseil d'Etat provisoire actuel, sera formé comme représentation de l'Etat polonais un Conseil d'Etat de 50 membres.

Ces derniers seront choisis par une délégation de 3 membres : 1. L'archevêque de Varsovie. 2. Le maréchal de la couronne. 3. Une personne nommée par le Conseil d'Etat provisoire.

La délégation après avoir déposé la liste des élus entre les mains du maréchal de la couronne se dissoudra.

La première séance du Conseil d'Etat sera convoquée par le maréchal de la couronne du Conseil d'Etat provisoire. Sitôt le nouveau Conseil d'Etat constitué, le Conseil d'Etat provisoire sera dissout, et remettra ses pouvoirs, ses archives et ses attributions soit au nouveau Conseil d'Etat, soit au Conseil des ministres.

Variante de l'article 2

A la place du Conseil d'Etat provisoire sera formé comme représentation de l'Etat polonais, un nouveau Conseil d'Etat composé des membres suivants :

1. L'archevêque de Varsovie ou son délégué,
2. le recteur de l'Université de Varsovie,
3. le recteur de l'Ecole polytechnique de Varsovie,
4. le maire de Varsovie,
5. le président du Conseil Municipal de Varsovie,
6. le président du Conseil d'assistance,
7. le président du comité principal de secours de Lublin,
8. le président du comité du Crédit Foncier,
9. le président de la société centrale d'agriculture,
10. le Président de la société des juristes de Varsovie,
11. plus 30 membres choisis par les 10 personnes qui viennent d'être citées et la délégation mentionnée.

L'élection du Conseil d'Etat aura lieu au scrutin secret. Une liste composée de 50 candidats sera dressée par entente entre les représentants de diverses organisations sociales et politiques.

La réponse des Centraux au Conseil d'Etat

Appréciations de la presse

Le *Kuryer Polski* (journal démocrate-indépendant) reproduit longuement une déclaration du conseiller d'Etat *Grendyszynski*, laquelle n'est que l'expression d'une opinion toute personnelle.

D'après cette déclaration, la réponse ne satisferait pas complètement aux demandes exprimées, parce qu'elle renvoie la nomination du Régent jusqu'à ce que des circonstances plus favorables lui permettent d'exercer son activité. De plus les puissances centrales se montrent peu disposées à concéder la formation d'un gouvernement polonais complet, et se sont réservée les deux administrations les plus importantes : les finances et la politique et la police intérieures. Les postulats relatifs à la liquidation et à l'organisation de l'armée n'ont pas été abordés.

La déclaration du 8 n'en serait pas moins un nouveau document d'état d'importance, parce qu'elle augmente et complète l'acte du 5 novembre, principalement en insistant officiellement sur l'indépendance de l'Etat polonais, et en reconnaissant aussi le Conseil d'Etat comme le représentant de cet Etat. La date de la remise des deux administrations citées plus haut dépendrait surtout de l'intensité apportée par le Conseil d'Etat à ses travaux. La création de quelques ministères réguliers, par exemple de l'Instruction publique et de la Justice, serait possible dans quelques semaines déjà, les travaux préliminaires étant déjà très avancés.

L'assemblée des administrations laissées au Conseil d'Etat embrasserait à peu près l'administration tout entière tellement que ses frais d'administration constituent la majeure partie du budget général du royaume de Pologne.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat devrait, dès à présent, soumettre à une étude approfondie toute l'organisation des finances du royaume. Il serait à désirer que les administrations locales puissent être promptement remises entre les mains des autorités polonaises.

Le *Kurjer Polski* du 16 juin maintient que la réponse a été une déception pour la nation polonaise.

« Il faut que nous le disions nettement et sincèrement aux gouvernements d'occupation, qui sont en droit d'exiger de nous cette franchise, le manque de sincérité pouvant devenir dangereux pour nos relations réciproques.

« La déception provient de ce que la nation est persuadée que les puissances centrales auraient pu donner beaucoup plus promptement leur réponse, d'autant plus que celle-ci ne leur fait entrevoir la création d'aucune institution concrète. »

En première ligne s'impose « la nécessité de transformer le Conseil d'Etat, dont le caractère provisoire a été signifié au moment même de sa convocation ». Ce provisoire a fini son temps ; les puissances centrales le reconnaissent elles-mêmes dans leurs réponse puisqu'elles proposent de déterminer les voies et moyens par lesquels s'opérera la transmission des pouvoirs aux ministères.

Le journal conclut comme suit : « Ce n'est que par le concours d'une assemblée dûment nommée des représentants du peuple avec le Conseil d'Etat qu'un travail fécond pourra reprendre, ce n'est qu'en renouant le contact avec la nation que la transformation du Conseil d'Etat obtiendra l'appui de l'opinion publique, sans lequel aujourd'hui déjà aucune administration polonaise ne pourra acquérir autorité, prestige ou succès dans le pays.

La *Nowa Gazeta* (journal de la gauche) du 14 juin écrit :

Le point essentiel dans les concessions accordées dès maintenant se trouve contenu dans le trois paragraphe de la déclaration. Le Conseil d'Etat y est invité à étudier puis à faire des propositions relatives aux voies et moyens de procéder au transfert des différentes administrations aux autorités centrales polonaises (ministères), les droits que reconnaît aux puissances occupantes le droit public international réservés ; à examiner en outre, comment il pourra être subvenu aux frais de ces administrations. La réserve de droit international en faveur des occupants impose ainsi des limites au rôle actif de l'Etat polonais. Les autorités centrales du royaume ne seraient donc constituées qu'en partie afin de tenir compte de ce droit des puissances occupantes. Nous n'avons pas à nous prononcer sur l'interprétation des articles y relatifs de la Convention de La Haye, ajoute la *Nowa Gazeta*. Ce n'est pas l'interprétation d'un article du droit des gens, conçu du reste en termes peu clairs, qui sera déterminante pour le Conseil d'Etat, mais bien la déclaration effective des puissances d'occupation.

Le *Dziennik Narodowy* (organe du Comité national de Cracovie) paraissant à Piotrkow, écrit :

« La réponse communiquée au Conseil d'Etat par les commissaires gouvernementaux, est vivement commentée par les cercles politiques de Varsovie.

L'opinion publique, comme cela arrive souvent dans les cas pareils, est partagée en deux camps. L'un — l'opposition — constate que les principales demandes contenues dans la déclaration du Conseil d'Etat du premier mai n'ont en fait pas été prises en considération, bien que le Conseil d'Etat soit envisagé par les gouvernements des puissances occupantes, comme représentant l'Etat polonais. L'article disant que :

Le désir de l'investiture d'un régent pour l'Etat répond parfaitement aux intentions des puissances centrales et sera réalisé dès que les conditions de l'activité utile d'un régent existeront, peut être commenté très différemment et signifie, en tout cas, le renvoi de la décision à un avenir inconnu.

Il en est de même en ce qui concerne la réponse à la question relative à la transmission du pouvoir exécutif. Le Conseil d'Etat que le pays veut considérer comme le gouvernement de la Pologne, n'a donc pas obtenu ce pouvoir. On se borne à lui demander l'élaboration de projets ayant trait à la remise des administrations.

Le camp des modérés ne cache pas non plus sa déception. Il trouve, pourtant, que puisque l'on nous donne la possibilité de travailler sur des bases plus larges que jusqu'à présent, il faut se mettre au travail ; d'autant plus que la formation d'un ministère même incomplet pourrait être une nouvelle étape pour le développement ultérieur de l'Etat polonais.

Le Conseil d'Etat, dans sa majorité, partage cette dernière opinion.

La vie des partis

Le bloc des partis de gauche

Le 16 juin, il a été décidé à Varsovie de former un bloc des partis politiques de gauche. La *Nowa Gazeta* donne à ce sujet les informations suivantes :

Quatre groupes principaux, représentant, d'une part, les sphères populaires et ouvrières, de l'autre des intellectuels se rattachant aux partis démocratique et radical se sont entendus pour former une « Commission d'Entente ». De cette commission feront partie des délégués du parti socialiste polonais, du parti du peuple, du parti de l'Indépendance nationale et de celui des démocrates unifiés. Le fait seul de l'établissement d'une plateforme unique pour tous les partis radicaux, aura une grande importance.

La commission estime que seule une Diète pourra décider de la forme du futur Etat polonais, dont les frontières, cela va sans dire, devront être exactement définies. Une assemblée constituante, élue par le suffrage universel, devra être convoquée dans le plus bref délai. Cette attitude n'exclut point la participation de la Commission aux travaux des institutions de l'Etat qui existent déjà. Bien au contraire, les groupes de la commission appuyés sur les masses populaires, pourront d'autant mieux défendre les intérêts de la population, tout en veillant en première ligne sur les intérêts supérieurs de la nation.

Ce bloc des partis de gauche, se place au point de vue républicain.

Proclamation du Club des partis à la Légion

Le « Club des partis », connu pour ses opinions éminemment pacifistes, vient de publier la proclamation suivante adressée aux légions polonaises :

Soldats ! L'indépendance pour laquelle vous avez héroïquement combattu est devenue un fait reconnu par les Etats qui ont partagé la Pologne, par le monde entier. Et pourtant ce tournant heureux dans la lutte séculaire pour la liberté de la patrie vous surprend en pleine incertitude pour votre avenir, en pleine ignorance du sort que demain vous réserve. En effet de multiples et justes raisons expliquent suffisamment votre anxiété. Vous avez douté de la sympathie de la nation, vous, nos frères, nos fils, vous qui avez rénové par votre bravoure les traditions magnifiques de nos aïeux. Mais cependant, vous avez tort de douter... A l'heure actuelle c'est l'avenir qu'il faut fouiller d'un regard d'aigle c'est vers lui et non vers le passé que doit s'étendre la main d'action. Tous ceux auxquels le sort de la Pologne indépendante est cher — et tous nous l'estimons, comme vous, au-dessus de notre vie — tous ceux-là savent ce que vous représentez pour l'affermissement de l'existence de l'Etat polonais. Nous croyons fermement que le germe de l'armée nationale ne sera pas anéanti. Le combat que vous livrez pour l'autonomie de l'armée polonaise toute la nation y prend part dans tous les domaines de la vie nationale. Nous devons sortir victorieux de cette lutte, mais il nous faut avoir de la volonté et de la persévérance.

Soldats ! Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de circonspection. Aujourd'hui vous devez vous armer de patience, écouter les battements du cœur national pour passer aux actes seulement à l'heure où la volonté de la nation vous y appellera.

Le *Kuryer Polski*, du 22 juin commente la proclamation ci-dessus en ces termes :

Quiconque se rappelle l'attitude du parti national-démocrate et des réalistes, à l'égard de la Légion, doit reconnaître une évolution considérable. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle attitude, bien qu'un peu tardive. Elle facilitera sans doute le rapprochement définitif des partis. Une chose est encore nécessaire : que les chefs de partis oublient leurs divergences personnelles, nées d'une situation intérieure difficile pendant ces trois années de guerre.

Espérons que cela aura lieu en travaillant en commun au bien de l'Etat.

CHRONIQUE

La fermeture de l'Université et ses raisons

Varsovie, 24 juin.

Depuis quelques semaines on remarquait une certaine résistance parmi les étudiants de Varsovie contre les prescriptions des autorités universitaires. Cette résistance se manifesta particulièrement par le refus de payer les écolages dus depuis le commencement du semestre. Le gouverneur général von Beseler a ordonné en conséquence la fermeture des cours jusqu'à nouvel avis, aux deux universités de Varsovie. (*Journal de Genève*, du 25 juin.)

Nous reproduisons ici quelques informations du *Kuryer Codzienny* du 19 juin, sur les événements qui se sont déroulés à l'Université de Varsovie avant sa fermeture.

« Le mécontentement à l'Université de Varsovie a de nouveau augmenté. Une grève a éclaté à la suite de l'arrestation de 2 étudiants par les autorités allemandes.

Après les fêtes de Pentecôte, la rentrée des cours eut lieu, mais les étudiants ont refusé de payer la taxe universitaire sous le prétexte qu'elle était perçue par des employés allemands. Le recteur de l'Université leur a donné un dernier délai de payement expirant le 15 juin.

En réponse à cet avis, les étudiants ont convoqué un meeting qui, devait avoir lieu à l'Aula, cette dernière ayant été fermée par les autorités universitaires, ils s'étaient réunis dans la cour de l'Université. Le boycottage des employés allemands fut décidé. Ces diverses résolutions ont aggravé la situation, le non payement de la taxe pouvant entraîner la fermeture de l'Université. La proclamation du vice-maréchal, M. Pomorski citée plus bas, n'a donc pas trouvé d'écho parmi la jeunesse.

D'après la plupart des journaux, la conduite de cette jeunesse est blâmée à la fois par le corps des professeurs et les cercles politiques.

Appel du directeur de l'Instruction publique

Le recteur de l'Université de Varsovie a communiqué aux étudiants la proclamation suivante du directeur du département des cultes et de l'instruction publique du Conseil

d'Etat provisoire, M. Joseph Mikulowski-Pomorski, en date du 12 juin.

L'Université et l'Ecole polytechnique, ainsi que toutes les écoles du royaume de Pologne passeront bientôt sous la direction des autorités polonaises. Un de nos désirs sera ainsi réalisé. L'instruction publique ne dépendra plus que de nous-mêmes, c'est nous qui prendrons la responsabilité de son développement futur. Nous devons, dès à présent, réunir toutes nos forces et tous nos moyens pour créer, dans le temps le plus court et de la façon la plus efficace, l'œuvre de notre instruction nationale. Nous n'avons pas de temps à perdre, nous avons devant nous une grande tâche à remplir. Mais une transformation de ce genre ne peut se faire en un jour, comme certains se l'imaginent. Toute organisation nouvelle demande du temps et ne peut être réalisée que par degrés. Il s'agit en premier lieu de résoudre les questions les plus importantes, le reste doit être laissé de côté pour le moment. Enfin, certaines questions, la question financière entre autres, ne pourront être réglées qu'à la fin du semestre, pour éviter tout désordre administratif.

Manifestations en l'honneur du commandant Pilsudski

Le commandant Pilsudski est arrivé pour quelques jours à Cracovie ; il désirait conserver son incognito. Néanmoins la nouvelle de son arrivée s'est répandue et le jour de son départ, une grande foule s'est réunie devant son domicile. Les rues que le commandant devait traverser, ont été pavoisées aux couleurs nationales, les fenêtres ont été garnies avec des tapis et des fleurs. Quand apparut la voiture dans laquelle le commandant devait monter, elle a été couverte de fleurs en un clin d'œil.

Un citoyen, dans un discours improvisé, a exprimé les sentiments que la ville de Cracovie éprouve toujours envers M. Pilsudski.

Quand le commandant sortit de la maison, pour se rendre à la gare, sa voiture fut entourée et ne put avancer que très lentement, entourée qu'elle était par des soldats polonais et une foule de plusieurs milliers de personnes acclamant le commandant au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Les fleurs tombaient des fenêtres et des balcons, les chants retentissaient. La place de la gare était envahie par la foule. Le commandant répondait aux acclamations par le salut militaire.

Les ovations durèrent jusqu'à la disparition du train (Kuryer poznanski).

En Posnanie

Enseignement religieux en polonais

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce, sous le titre : « La langue polonaise dans l'enseignement religieux » :

« Le ministre des cultes vient d'ordonner à la direction de l'enseignement de rétablir l'enseignement religieux en langue polonaise dans les écoles de la province de Posen où cet enseignement avait été supprimé en raison du manque d'instituteurs parlant le polonais et où il avait été remplacé par l'enseignement en allemand. Dès maintenant, partout où une partie des enfants qui entrent à l'école ne connaissent pas suffisamment la langue allemande, l'enseignement religieux doit être donné, dans les degrés inférieurs, en langue polonaise. Si l'on manque d'instituteurs parlant le polonais on fera appel aux instituteurs d'écoles voisines ou à des ecclésiastiques. » (*Wolff*).

(*Journal de Genève*, nº du 27 Juin.)

Fête-Dieu à Poznan (Posen)

Tous les ans, à l'occasion de la Fête-Dieu, se déroule sur le Vieux-Marché de Poznan une procession solennelle. A cette manifestation religieuse accourent de toute part des milliers de Pozaniens de la ville et des environs, désireux d'affirmer leur attachement inébranlable aux vieilles traditions léguées par les ancêtres, symbolisant dans leur fidélité au catholicisme, la fidélité à la patrie une et indivisible.

Cette année-ci la procession a revêtu un caractère tout particulier du fait qu'à la fin de la cérémonie a jailli spontanément des dizaines de milliers de poitrines des assistants, un chant qui, depuis un demi-siècle, n'avait pu se faire entendre à Poznan : « Boze, cos Polske » (Dieu qui as protégé la Pologne), hymne ardent de foi patriotique de toute la nation polonaise. Une émotion indicible s'est emparée de la foule à genoux lorsque l'archevêque Mgr. Dalbor, primat de Pologne, s'est tourné vers elle pour la bénir, précisément alors que s'élevait cette invocation finale de l'hymne populaire : « Seigneur, daigne nous rendre la patrie et la liberté. »

(*Agence centrale polonaise à Lausanne*).

Le journal *Kraj* écrit à ce propos :

L'hymne national polonais a retenti publiquement et l'Etat prussien n'en subsiste pas moins ; il est resté ce qu'il était auparavant, et satisfaction a été pourtant rendue à la justice. Telle fut sans doute la réflexion de tous ceux qui ont assisté à cette solennité.

La question polonaise en Autriche

Le discours polonais au Reichsrat

A la séance du 13 juin, **M. Lazarski,** président du Club polonais, a prononcé le discours suivant :

Dans cette guerre gigantesque, pendant que les Etats disparaissent, que les trônes s'écroulent, et que des peuples entiers sont déplacés, les grands événements historiques auxquels nous assistons ont fait de nouveau surgir la question polonaise. La Pologne se prépare à célébrer sa résurrection. Notre devoir de citoyen polonais est d'élever la voix. Il faut qu'aucune résolution grave, aucune disposition nous concernant ne soit prise sans que l'on nous ait consultés. Dans les annales des peuples et des Etats, la Pologne s'est glorieusement inscrite depuis plusieurs siècles.

Il y a un siècle et demi, l'Etat polonais, entraîné dans une lutte inégale fut la victime de la politique d'expansion de ses ennemis. La Pologne fut vaincue, elle ne fut pas anéantie.

Rayé de la liste des Etats indépendants, le peuple polonais, malgré les traitements les plus atroces, les plus inouïs, n'a pas pu être détruit.

Il vit, grandit, sa force et son développement intellectuel augmentent. Depuis son dépécement chaque génération a pris à son tour les armes pour briser ses chaînes. Dans une suite ininterrompue d'insurrections le peuple polonais a versé maintes fois le sang de ses fils les plus nobles et par torrents dans la lutte pour la liberté. Tant de fois vaincu, il n'a jamais voulu se résigner. Il n'a jamais désespéré, car la lutte pour la liberté et la justice se léguait de père en fils. Ce legs, nous, Polonais, nous l'avons toujours accepté et honnêtement accompli, sans reculer devant aucun sacrifice. Nous continuerons à le faire dans l'avenir. (*applaud.*)

Les martyrs de la Confédération de Bar, les soldats de Kosciuszko et de Poniatowski, les légions de Dabrowski, connues dans le monde entier, les glorieux combattants de l'insurrection de Novembre (1831), les insurrections sanglantes de 1863 et, enfin, les plus jeunes de nos fils aguerris dans mainte bataille, nos glorieux légionnaires (*applaud.*), qui dans cette guerre mondiale ont pris les armes, pour lutter aux côtés de l'Autriche contre la tyrannie russe, voilà autant de témoignages et de preuves irréfutables de notre fidélité à accomplir notre devoir.

Le peuple polonais, animé par le plus intense amour de la patrie, conscient de son droit imprescriptible à l'indépendance, en face d'événements graves qui transformeront la constitution de l'Europe, dans la séance mémorable du 28 mai 1917, a fait entendre par la voix de ses députés au Reichsrat et à la Diète, la résolution bien connue, qui demandait la création d'unePologne unie et indépendante.

Telle est la base de notre politique. Elle résume les aspirations et les sentiments de la nation polonaise, illuminera toujours notre chemin ; ce qui ne doit pas nous empêcher de persévérer dans notre travail de reconstitution de l'Etat polonais, car nous ne devons pas oublier, que la politique ne doit aspirer qu'à des buts réalisables, mais non prétendre d'emblée au maximum. Et, citoyens de l'Etat autrichien, nous sommes conscients de nos devoirs envers la monarchie ; nous les avons toujours remplis et nous continuerons à les remplir loyalement.

D'ailleurs notre idéal n'est point en contradiction avec l'idée de l'Etat autrichien et ne contient rien qui soit opposé aux intérêts dela Monachie. Nous supposons, au contraire, et c'est ce qu'ont exprimé déjà nos ancêtres de 1799 et de 1831, que la juste apprécation des forces et de l'avenir de la monarchie se trouve du côté de nos aspirations (*applaudissements*). Aussi, c'est avec étonnement que nous avons entendus commenter faussement notre résolution du 28 mai 1917, dans laquelle on veut voir une action dirigée contre la dynastie et contre l'Autriche. Contre cette interprétation inexacte nous devons protester avec force. (*applaud.*) Nous passerons tranquillement à l'ordre du jour en ajoutant simplement que nous désirons construire notre avenir au moyen d'une entente amicale avec l'Autriche ; nous comptons pour cela avec confiance sur son appui, sur celui de son magnanime monarque. (*Applaud.*)

Ensuite l'orateur passe à la discussion de la politique gouvernementale :

Je voudrais vous dire, continue-t-il : Suivez-moi dans ce pays de misère et de larmes !

On peut comprendre, dit M. Lazarski, que l'on ait été obligé de prendre des mesures d'ordre exceptionnel en Galicie, pendant l'invasion ennemie, mais ce qui s'y est fait dépasse toute imagination...

Ici l'orateur fait le tableau des lois d'exception et énumère les faits dont ont souffert les Polonais pendant ces deux années de guerre en Galicie.

L'orateur ne veut pas dire que c'est le gouvernement actuel qui est responsable de tout ce qui a été fait depuis le début de la guerre, mais nous ne pouvons nous adresser qu'à ce gouvernement, seul il est responsable en ce moment devant nous et devant le parlement.

Enfin, au nom du Club polonais, M. Lazarski demande au gouvernement de procéder à une réforme complète de tout le système appliqué en Galicie, dans tous les domaines de la vie sociale et économique, d'améliorer tout ce qui se rapporte soit à la constitution, soit à l'administration ou à la justice pour que enfin la vie puisse en Galicie reprendre son cours normal.

De la réalisation de ces postulats dépendra la position que prendront vis-à-vis du gouvernement les membres du Club. Aujourd'hui nous déclarons que tant qu'il ne sera pas donné satisfatcion à ces postulats, nous ne pourrons soutenir ce gouvernement.

Le député **Daszynski** (socialiste) a prononcé le 15 juin le discours suivant :

Pour saluer avec le président des ministres les fils des peuples de l'Autriche qui luttent au front, l'orateur ne peut trouver une autre formule que celle de : A bas la guerre ! A bas le militarisme ! Vive la paix !

L'orateur s'attache à décrire la situation de la Galicie qui est devenue un débouché économique de l'Autriche, avec tous les inconvénients qui en résultent. Ses riches trésors naturels en charbons et en pétrole se trouvent entre les mains de capitalistes étrangers. Aussi longtemps qu'à Varsovie siégeait un gouverneur général nommé par le tsar, il était indiqué et de toute prudence aux Polonais de tenir avec l'Autriche et de contribuer à la rendre assez forte pour résister à la Russie. Dans l'histoire constitutionnelle de l'Autriche on ne pourrait relever aucune action parlementaire par laquelle le Club polonais ait pris position contre le droit des peuples. Les Polonais ne pouvaient pas être panslavistes, et bien que Slaves eux-mêmes, ils ont en nombre d'occasions voté contre les Tchèques et les Slaves méridionaux. Ils ont, par contre, lutté contre la langue allemande comme langue officielle et il ne faudrait pas les considérer comme les suppôts des Allemands. Les Polonais n'étaient ni germanophiles, ni slavophiles, nous sentions bien que nous ne pouvions pas être organiquement incorporés à l'Etat. Cela nous a valu de tous les côtés des reproches amers. Combien de fois les Polonais n'ont-ils pas été cloués au pilori, accusés qu'ils étaient de se livrer à la politique mesquine des petits cadeaux et des petites concessions. Combien de fois les Slaves comme les Allemands ne leur ont-ils pas reproché de n'être ni chair ni poisson, et que de fois n'a-t-on pas voulu les contraindre à prendre part au jeu embrouillé de la politique autrichienne. Les Polonais n'ont répondu ni aux appels tentateurs ni aux outrages. Il leur était impossible de se laisser atteler à l'équipage d'un parti et c'est pourquoi l'Autriche s'est plainte souvent de leur politique, que l'on a appelée une politique onéreuse. Si cette politique était onéreuse pour quelqu'un, c'était pour notre patrie. (*Vifs appl. du côté polonais.*)

Depuis vingt ans le Club polonais a commencé une lutte de principes contre la caste nobiliaire polonaise, combat qui a fini par la victoire du peuple. Au parlement les Polonais étaient toujours à la tâche ; depuis 20 ans, depuis Badeni, on n'a gouverné qu'une seule fois avec l'article 14. Ensuite est survenue la guerre ; les Polonais déclarèrent qu'il fallait combattre la Russie tsariste. Dès le 6 août, Pilsudski franchissait la frontière russe avec ses compagnies de chasseurs. (*Vifs appl. sur les bancs Polonais*). Une semaine plus tard, on fondait le Comité central national et l'on créait les Légions polonaises. Le peuple tout entier se levait pour prendre part à la lutte. L'orateur fait allusion aux éloges qui ont été décernés à la légion polonaise par la diplomatie austro-hongroise, le gouvernement et le commandant en chef de l'armée.

En août 1914, surgit une idée : celle d'un Etat polonais à réaliser par l'Autriche-Hongrie. Depuis deux ans cette idée se discute publiquement. Les actions des Légions sont connues de tout le monde et nous n'aurons pas de termes assez forts pour en célébrer l'héroïsme. (*Vifs appl. du côté polonais*). Le commandant en chef l'a reconnu lui-même. Depuis le 1er mai 1915, le grand jour des combats de Gorlice, le royaume de Pologne est devenu libre, et nous sommes les derniers à ne pas nous souvenir publiquement avec la plus grande reconnaissance des combats et des sacrifices sanglants qu'ont livrés et accomplis toutes les nationalités qui ont combattu et saigné pour libérer le peuple polonais du joug russe. (*Vifs appl. sur les bancs polonais*). Mais on a fait tout ce qu'il était possible de faire pour froisser les Polonais, de la façon la plus incroyable. On a placé les Légions sous les ordres d'un service de renseignements, on a essayé d'en faire une partie intégrante du landsturm autrichien. La Galicie fut traitée en pays ennemi, on lui a imposé des contributions, on a envoyé en Galicie des gens qui ne savaient pas un mot de polonais ; chacun d'eux y a agi pour sa propre politique. Tout cela explique l'exaspération qui s'est produite en 1916, à l'époque même où la potence et le meurtre firent leur apparition en Galicie... On a nommé l'un après l'autre trois généraux, comme gouverneur de la Galicie, puis ceux que l'on a appelés des commandants d'arrondissements ; Cracovie fut déclarée forteresse, la censure devint un moyen de torture, partout sévit le régime de l'espionnage.

En août 1916, un nouveau plan pour le réglement de la question polonaise était élaboré ; il eut pour résultat le document historique du 5 novembre 1916. Les plans des Polonais de Galicie étaient à veau-l'eau. Comme le gouvernement d'occupation insinuait que nous obtiendrions tout par voie de décret impérial, nous nous sommes mis au travail pour exposer comment nous désirions que cet arrangement fût conclu. Ce qui nous importait avant tout, c'était de posséder le droit d'organiser et de régler nous-mêmes notre situation économique et financière. Mais les déclarations du ministre des finances ont été telles que nous avons perdu toute espérance relativement à la concession d'un projet d'autonomie. *Il n'est pas d'autre solution à la question polonaise : ou la création d'un Etat polonais ou, à défaut, une organisation provisoire ménageant la transition.*

L'orateur examine la résolution de Cracovie, déjà connue ; il fait remarquer que le désir d'un accès à la mer signifie un accès au port de Dantzig à travers un des canaux de la Vistule. L'Allemagne n'aurait-elle pas tout intérêt à voir s'augmenter l'importance de Dantzig et à lui procurer ainsi un énorme « Hinterland » ? Les Polonais espèrent toujours que les paroles prononcées par l'empereur à Cracovie, quand il a dit qu'il nous comprenait, avaient une signification. (*Appl. chez les Polonais*). Cette résolution n'est pas une utopie ; elle est la seule politique qui favorise l'expension de l'Autrciche. Ce n'est pas par gratitude, mais en connaissance de cause des intérêts communs que la résolution affirme le désir de la Pologne de marcher d'une manière durable avec l'Autriche. Le document du 5 novembre 1916, annonce que les Polonais du royaume de Pologne formeront un Etat indépendant. Lorsque les Polonais ont déclaré qu'ils ne se bornaient pas à désirer une Pologne indépendante, mais qu'ils voulaient une Pologne réunie dans toutes ses parties, ces déclarations ne s'excluent pas l'une de l'autre. Si un gouvernement polonais fort, et conscient des buts à atteindre, soutenu par une représentation populaire sincère, se formait promptement, la Pologne aussi bien que les puissances centrales auraient tout à y gagner. (*Marques d'approb. du côté polonais*).

L'orateur examine encore la répercussion de la Révolution russe sur les résolutions des puissances centrales et des autres peuples. Sous l'impression de la famine menaçante et de l'entrée en guerre des Etats-Unis, l'Entente ne voudra pas entendre parler de paix prochaine. C'est pourquoi le désir de voir la paix se conclure devient toujours plus pressant. L'orateur se félicite de ce que le prolétariat se dispose à prendre en mains une partie du problème mondial. Que béni soit quiconque rendra au monde une paix durable et digne. Mais qu'on ne s'imagine pas l'assurer en écartant certains problèmes. C'est notre intime persuasion, nous ne l'avons pas cachée à Cracovie, et je prie qu'on en prenne note et qu'on ne nous fasse pas dire autre chose.

Le **Dr Glombinski** (national-démocrate), déclare que le régime appliqué à la Galicie pendant la guerre a exercé une influence décisive sur la politique du Club polonais. Ce dernier exige une sévère punition de tous les coupables, sans égard pour leur position. (*Applaudiss. sur les bancs polonais*). Il est facile d'opposer des accusations de haute-trahison. Les pires, les plus dangereux des traîtres sont ceux qui provoquent l'exaspération dans le peuple à l'égard de l'Etat et de la dynastie, par leurs nombreuses violations de la constitution et des lois, par leurs procédés de corruption, en démoralisant l'administration, en traitant avec mépris et en froissant les sentiments nationaux les plus sacrés. L'orateur attend que le ministre des Chemins de fer donne à la Chambre des explications sur la conduite des employés des chemins de fer en Galicie.

Au président du Conseil des Ministres qui a parlé « des rêveries (*Schwaermereien*) » dues à l'exaltation du sentiment national, il doit dire que si ces mots s'adressent aux Polonais, il les entend avec une très grande surprise. Les Polonais se rappellent une expression semblable sortie de la bouche d'un tsar russe qui les proféra, il y a 80 ans, lors d'une réception à Varsovie : « Surtout point de rêverie » dit-il aux Polonais. Malgré ces « rêveries » les Polonais ont persisté, ils sont restés fidèles à eux-mêmes, ils ont versé leur sang en combattant pour leurs rêves d'avenir. Le tsarisme a disparu, mais les Polonais sont toujours là. Si les mots du Président du Conseil devaient en effet s'appliquer aux Polonais, ceux-ci en appelleraient plus haut, au monarque, à cette dynastie si fréquemment apparentée à la dynastie polonaise, si hautement estimée dans la Pologne entière.

Jamais les Polonais n'ont renié leur crédo politique. Partout on commence à reconnaître la nécessité d'un royaume polonais puissant. A ce royaume de Pologne indépendante est dévolue la mission de servir de trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Après la guerre mondiale un nouveau monde et une nouvelle vie devront surgir. Un important facteur de cette nouvelle organisation sera un royaume de Pologne uni, libre, fort. Ce sera une preuve réjouissante des progrès faits par l'humanité tout entière, si à la fin, que nous espérons prochaine, de la grande guerre, à la paix durable avec toutes les conditions qu'elle entraînera ne se trouvera aucun adversaire pour leur faire de l'opposition. C'est alors que la création d'un royaume de Pologne complet et libre cessera de rencontrer des adversaires. Dieu le veuille ! (*Vifs applaudissements sur les bancs polonais*).

Opposition du Club polonais au gouvernement autrichien

Voici encore quelques détails sur les pourparlers qui ont eu lieu entre le Club polonais et le comte Clam-Martinic avant la démission de ce dernier :

La commission parlementaire du Club polonais avait décidé de demander au gouvernement la réalisation des postulats suivants :

1. Le retour à la vie constitutionnelle. 2. l'autonomie complète de la Galicie. 3. la participation des divers éléments du pays à l'administration militaire. 4. Satisfaction donnée à toutes les exigences économiques indispensables au bien du pays. 5. Indemnités pour les dommages causés par la guerre et payement des réquisitions.

La presse polonaise et l'opposition du Club polonais

Le *Kurjer Poznanski* (organe des Nationaux-Démocrates de Posnanie), du 20 juin :

„On voit très clairement ainsi que l'on ne peut pas gouverner contre les Polonais au Parlement autrichien. Au Reichsrat où 213 Allemands ont contre eux 176 Slaves, les 73 voix du Club polonais présentent un élément indispensable de la majorité gouvernementale.

Si le club emploie, en ce moment, son influence contre le ministère de Clam-Martinic, personne ne peut lui reprocher d'agir à la légère et à l'encontre des intérêts de l'Etat. Les Polonais ont montré beaucoup de patience dans leurs démarches en vue d'améliorer la situation de la Galicie, menacée d'une ruine complète par une exploitation économique sans merci, accompagnée d'un régime militaire qui place le pays dans une dépendance humiliante. Six mois se sont passés depuis que Clam-Martinic a constitué son cabinet et les demandes des Polonais sont toujours restées non satisfaites.

Le *Kuryer Poznanski* du 24 juin :

Il est de plus en plus évident, que le président du Conseil autrichien, est tombé, non pas ensuite d'une « attaque déloyale » des Polonais, comme le prétend certaine presse autrichienne, mais que sa chute a été causée par son manque d'activité et par l'inexplicable indifférence avec laquelle l'ex-chef du gouvernement suivait les événements. Dernièrement, tous les journaux allemands sans excepter ceux de Berlin, admettent que Clam-Martinic est tombé par ses propres fautes. L'insinuation d'après laquelle les Polonais, en se refusant à voter le budget, ont agi en adversaires de l'Etat, a été appréciée par la presse allemande raisonnable à sa juste valeur.

La *Nowa Reforma* du 19 juin :

L'opposition du Club polonais, constatons-le une fois de plus, ne se manifeste ni contre l'Etat, ni contre le parlement : c'est la conséquence logique d'une situation créée par le régime d'absolutisme qui dure depuis 3 ans dans notre pays.

DERNIÈRES NOUVELLES

La formation d'une armée polonaise en Russie ?

La nouvelle donnée par le *Times* que le congrès des soldats polonais aurait décidé la formation d'une armée polonaise, n'a pas été confirmée jusqu'à présent. Notre journal s'est adressé à ce sujet à M. Lednicki, mais n'a pas encore reçu de réponse. Toutefois, les informations du *Times* contiennent quelques inexactitudes. Ainsi, la nouvelle d'un séjour à Pétrograde de M. Josef Pilsudski est fausse.

Le créateur des légions polonaises, après un court séjour à Cracovie est rentré à Varsovie, où il prend une part active à la vie politique, comme membre du Conseil d'Etat.

Les nouvelles reçues au moment de mettre sous presse démentent les informations du *Times*, relatives à l'armée polonaise.

Imprimerie du Journal de Genève, rue Général-Dufour.